

2024

Rapport Financier

Centre Hospitalier
Universitaire de Lille

Tome 1



Direction des Finances
Administration des Finances Publiques



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	2
1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	2
1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	2
1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE.....	3
1.1.3 PRINCIPES GENERAUX.....	4
1.1.3.1 <i>MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS.....</i>	<i>4</i>
1.1.3.2 <i>VALORISATION DES STOCKS.....</i>	<i>6</i>
1.1.3.3 <i>SEPARATION DES EXERCICES.....</i>	<i>7</i>
1.1.3.4 <i>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS.....</i>	<i>9</i>
1.1.3.5 <i>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.....</i>	<i>12</i>
1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES.....	12
1.1.4.1 <i>MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE.....</i>	<i>12</i>
1.1.4.2 <i>CHANGEMENT DE METHODE.....</i>	<i>12</i>
1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2024.....	12
1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN.....	12
1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS.....	12
1.2.2.1 <i>ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME.....</i>	<i>12</i>
1.2.2.2 <i>SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF.....</i>	<i>14</i>
1.2.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES.....	14
1.2.3.1 <i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>14</i>
1.2.3.2 <i>AFFECTATION DU RESULTAT 2024.....</i>	<i>14</i>
1.2.4 COOPERATIONS.....	15
1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES BI8 ET BI9).....	15
1.2.6 CREANCES ET DETTES.....	16
1.2.6.1 <i>ACTIF CIRCULANT.....</i>	<i>16</i>
1.2.6.2 <i>DETTES (HORS DETTES FINANCIERES).....</i>	<i>18</i>
1.3 Présentation du compte de résultat 2024.....	20
1.3.1 Résultat lié à l'activité principale.....	20
1.3.1.1 <i>PRODUITS D'EXPLOITATION.....</i>	<i>21</i>
1.3.1.2 <i>CHARGES D'EXPLOITATION.....</i>	<i>29</i>
1.3.1.3 <i>RESULTAT EXCEPTIONNEL.....</i>	<i>37</i>
1.3.1.4 <i>RESULTAT FINANCIER.....</i>	<i>38</i>
1.3.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES.....	38
1.4 Evénements importants postérieurs à la clôture.....	39
1.5 Perspectives d'activité pour l'année 2025.....	40

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2024 constitue la dixième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2019, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2024 :

- **La baisse de la Sécurisation Modulée à l'activité (SMA) :**

Les établissements de santé ont bénéficié du mécanisme de garantie de mars 2020 jusqu'à la fin de l'année 2022 pour faire face aux conséquences de la crise Covid-19. A partir de 2023, c'est un nouveau modèle, appelé la Sécurisation modulée à l'activité (SMA) qui prend le relais au titre du financement par l'Assurance maladie des prestations d'hospitalisation en MCO et HAD.

La SMA est un système de financement mixte qui conserve une part de garantie. En 2023, ce socle correspondait à 70% du montant de référence, à savoir la garantie de financement 2022 revalorisée du taux de progression des GHS en 2023. Les 30% restant sont calculés sur le montant réellement facturé, mensuellement, par l'établissement au titre de son activité d'hospitalisation et valorisée via le PMSI.

A compter du 1^{er} janvier 2024 la SMA évolue avec 50% du montant de référence et 50% calculés sur le montant réellement facturé, mensuellement, par l'établissement au titre de son activité d'hospitalisation et valorisée via le PMSI.

- **La poursuite des réformes de financement :**

2024 marque la deuxième année de mise en œuvre du nouveau modèle de financement en Psychiatrie. Celui-ci est basée sur de nouveaux compartiments de financement, notamment une dotation populationnelle et une dotation file active.

Il s'agit aussi de la première année pleine de la réforme de financement des SMR (soins médicaux et de réadaptation, ex-SSR), qui était rentrée en application au 1^{er} juillet 2023. Elle introduit là aussi un financement dit populationnel, ainsi que des recettes issues de l'activité.

Dans ces deux cas, les réformes sont appliquées de manière progressive dans la mesure où les critères d'allocation des dotations populationnelles n'ont pas encore été définis au niveau régional via les Comités consultatifs d'allocation des ressources. Les bases historiques de financement sont donc encore en vigueur.

Les autres réformes de financement prévues (soins critique, T2A MCO, HAD, dialyse, radiothérapie...) ne produisent pas d'effet en 2024.

- **La poursuite de mesures RH nationales :**

Dans la continuité des mesures SEGUR appliquées entre 2020 et 2022, ainsi que des mesures mises en place en 2023 (revalorisation point d'indice, mesures bas salaire, prime pouvoir d'achat...), l'année 2024 a vu de nouvelles mesures salariales nationales entrer en application :

- o La hausse de 5 points d'indice pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024
- o La revalorisation de l'indemnité forfaitaire pour le travail des dimanche et jours fériés au 1^{er} janvier 2024
- o Les nouvelles modalités de financements des indemnités de nuit à partir du 1^{er} janvier 2024
- o Le versement d'une prime pouvoir d'achat aux internes
- o La suppression de l'abondement retraite HU au 1^{er} septembre 2024 au profit de la hausse de la cotisation Ircantec (passage du taux de 10 à 20 %)
- o La revalorisation du grade ARM, et des primes associées, au 1^{er} août 2024

Est également à noter la non reconduction de la prime pouvoir d'achat et de la GIPA.

- **Des opérations d'investissement spécifiques :**

Parmi les différentes opérations ayant impacté le patrimoine du CHU en 2024, il faut souligner des corrections de la répartition par composants des immobilisations relatives au bâtiment Oncolille, qui avait été intégré à l'actif en 2023 ; ainsi que la réalisation de travaux sur le parking du bâtiment des Bâteliers pour 1,2M€ par la Métropole Européenne de Lille, en contrepartie d'une cession de parcelle.

1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est à signaler.

Un changement de modalité de calcul de la provision CET a été opéré, comme mentionné en 1.1.3.4.3.

1.1.3 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 21.

L'arrêté du 18 décembre 2023 modifie l'arrêté du 16 Juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21.

Arrêté du 19 décembre 2024 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF (CSAPA) : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

1.1.3.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2024 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC. Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

Les dates de mise en service (Ms) par nature

Informatique	Installations Générale, agencements	Constructions	Recherche	Equipement Médical	Equipement Non Médical	Domaine Privé
Logiciels	IGAAC	Intégrations	205 1 Brevets et Dépôts de marque	Equipements	Equipements dont logistique	Travaux
Date du PV de réception	Date du PV de réception	Date du PV de mise en service	Date de facture	Date du Pv d'admission	Date du Pv d'admission	Date du PV de réception
Logiciels-prestations SI				Petit matériel	Petit matériel	Autres
Date de la facture				Date de facture	Date de facture	Date de facture
Téléphonie					Petit matériel logistique	
Date du bon de livraison (date facture pour le cablage)					Date de facture	
Matériel					Petit matériel de transport	
Date du bon de livraison					Date de facture	
Prestations de sécurité du SI						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 23 octobre 2020 inchangées en 2024 sont les suivantes :

Domaine	Nature	Catégorie	Durée applicable (nombre d'années)	
Public	Travaux (hors domaine privé)	Construction (installation de chantier, démolition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie...)	50	
		Couverture, étanchéité, isolation	20	
		Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20	
		Installations générales et aménagements des constructions (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries, détection/protection incendie...)	25	
		Travaux sur voiries et réseaux divers (VRD)	20	
		Ascenseurs et monte charges	20	
	Equipement médical	Matériel biomédical	7	
		Equipements d'imagerie	8	
		Optiques d'endoscopie, grosses réparations prolongeant la durée de vie d'équipement biomédical	3	
	Equipement non médical et logistique	Véhicules et équipements SMUR	4	
		Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de manutention), matériel non médical médico chirurgical léger (pèse personne, lève malade..)	7	
		Mobilier non médical et équipements de chambre	15	
		Matériel de production logistique, d'entretien, autocoms	10	
		Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5	
	Informatique	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3	
		Logiciels institutionnels	10	
		Imprimantes Multi fonctions - imprimantes thermiques	5	
		Serveurs informatiques	5	
	Privé	Gros œuvre (domaine privé)	Toitures, chéneaux	25
			Façades, chassus et portes	20
Installations générales (domaine privé)		Intallations électriques	20	
		Installations de chauffage	20	
		Chaudières au sol	15	
		Chaudières murales	10	
		Installations d'ascenseurs	20	
		Plomberie et sanitaires	20	
		Peintures et revêtements de sol	10	
		Meubles de cuisine et salle de bain	15	

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 4,6 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 et notamment l'article 50 instaure la restauration des capacités financières des établissements assurant le service public hospitalier, par le biais d'un processus de reprise de la dette de ces derniers. Le CHU détient une créance résiduelle au 31-12-2024 de 24,7 M€.

1.1.3.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. **Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux.** Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

1.1.3.3 SEPARATION DES EXERCICES

1.1.3.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant est effectuée sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours.

Elles connaissent une évolution à la Baisse entre 2023 et 2024, plus particulièrement sur la location maintenance et prestations informatique. Le stock au 31/12/2024 se décline de la façon suivante par nature :

Nature de charge	Montant 2023 inscrit au rapport financier	2023	2024
Assurance obligatoire Dommage - Construction		745 739,21	572 496,44
Location maintenance et prestations - Informatique		1 407 739,63	891 322,06
Assurance et maintenance - Matériel de transport		66 756,63	157 740,79
Services bancaires et assimilés			
Autres prestations diverses			
Annonces et publications officielles			
Charges locatives et de copropriété		874,71	865,24
Charges constatées d'avance au 31/12	-	2 221 110,18	1 622 424,53

1.1.3.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'Intérêt Général (recherche et enseignement), des subventions d'exploitation et des produits de gestion courante. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels.

Ils augmentent de 9,72M€, soit 15% entre 2023 et 2024 :

Budget	PCA 2023 en M€	PCA 2024 en M€	Variation
Budget H	62,36	72,20	9,84
Budget A	0,28	0,28	-
Budget E	0,09	0,09	0,00
Budget G	0,34	0,23	- 0,11
Budget P	0,05	0,05	- 0,00
Total général	63,12	72,85	9,73

L'augmentation des produits constatés d'avance concerne essentiellement le budget principal (+9.84 M€).

Les items concernés par les principales hausses des produits constatées d'avance sont les suivants :

- Les produits de l'activité déclinés de la manière suivante :
 - o Les MERRI (+5,12 M€)
 - o Les aides à la contractualisation (+ 1,73 M€)
- Les subventions qui représentent 22,8 M€ soit une augmentation de 3.5 M€. Ce sont notamment les subventions liées à la Recherche qui augmentent le plus avec +2 M€.

1.1.3.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2024 à 121,87 M€ selon le détail ci-après et concernent principalement les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre (M12) pour 80,9 M€ ;
- La valorisation des séjours à cheval pour 9,9 M€ ;
- Les médicaments et dispositifs médicaux facturés en sus des tarifs pour 3,7 M€.

Ils sont en augmentation de 5,2 M€, soit une hausse de 4.5% entre 2023 et 2024 :

Poste	PAR 2023 en M€	PAR 2024 en M€	Progression en M€
Achats stockés autres approvisionnements	1,33	1,02	- 0,31
Autres produits de gestion courante	9,14	8,69	- 0,45
Budget A	0,15	0,30	0,15
Budget B	0,09	0,36	0,27
Budget C	0,31	0,68	0,37
Budget E	0,08	0,13	0,05
Budget G	1,39	1,69	0,30
Production vendue	1,14	1,95	0,81
Produits de l'activité	97,34	100,46	3,12
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,89	3,63	2,74
Rémunérations et autres charges de personnel	0,04	0,03	- 0,01
Subventions d'exploitation et participations	4,72	2,91	- 1,81
Total général	116,62	121,87	5,25

Les variations les plus importantes sont les suivantes :

- Une augmentation de 3.2 M€ sur les produits liés à l'arrêt d'activité M12 (+5,6 M€)
- Une augmentation de 2.74 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices antérieurs qui s'explique essentiellement avec un PAR important qui concerne la recherche, non existant sur 2023 (+1.87 M€).

1.1.3.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer enregistrées en DENM concernent principalement les dépenses de personnel et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

Objet		2023	2024	Variation
Charges de personnel	Prime de Service	19 660 255,53	20 511 986,00	851 730
	Temps additionnel	4 723 608,05	2 085 228,60	- 2 638 379
	Heures supplémentaires	796 557,08	561 537,00	- 235 020
	Permanence des soins	4 196 338,69	3 253 080,72	- 943 258
	Primes et indemnités autres	5 495 018,67	8 660 179,98	3 165 161
	Abondement retraite HU	882 510,30	546 962,29	- 335 548
	Autres charges de personnels dont charges patronales	12 664 892,39	8 566 009,81	- 4 098 883
Total charges de personnel	48 419 180,71	44 184 984,40	- 4 234 196,31	
Fournisseurs factures non parvenues	Reversements de crédits	17 714 536,00	19 908 481,55	2 193 946
	GCS	5 271 920,72	4 322 510,95	- 949 410
	Autres charges rattachées	96 912,50	1 214 511,35	1 117 599
		-	-	-
Total général	71 502 550	69 630 488	- 1 872 062	

Les charges liées au personnel évoluent de -4,2M€. Les principales hausses concernent la prime de service ainsi que les primes et indemnités diverses.

A l'inverse on constate une baisse de la DENM sur le temps additionnel, les heures supplémentaires et la

permanence des soins. La baisse de la DENM concernant les heures supplémentaires s'explique par des actions de maîtrise mises en place en 2024.

Le poste « Fournisseurs, factures non parvenues » a enregistré une hausse de 2,2 M€.

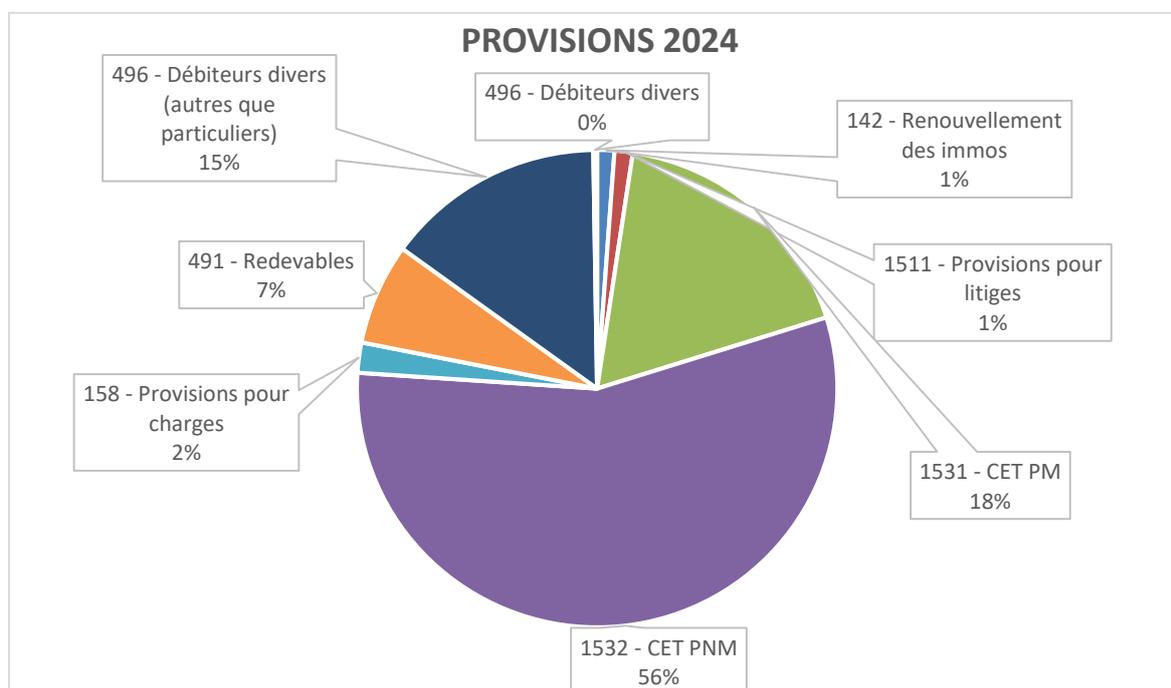
1.1.3.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendu probable par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations s'élève à 167 M€ tous budgets confondus au 31/12/2024, et se décline de la façon suivante :

Compte	Somme de 2023 solde	Somme de Dotation 2024	Somme de Reprise 2024	Somme de 2024 solde
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	2 251 428,45	391 865,01	615 367,16	2 027 926,30
1531 - CET PM	28 546 995,00	58 622 482,00	57 788 315,00	29 381 162,00
1532 - CET PNM	90 675 379,00	186 660 586,00	185 049 077,00	92 286 888,00
158 - Provisions pour charges	3 917 078,00	108 503,00	653 964,00	3 371 617,00
491 - Redevables	11 273 345,00	376 804,00	322 232,00	11 327 917,00
496 - Débiteurs divers (autres que particuliers)	24 091 997,00	35 359 571,00	35 043 110,00	24 408 458,00
496 - Débiteurs divers	434 655,00	419 311,00	434 655,00	419 311,00
Total général	163 100 877,45	158 324 104,01	156 291 702,16	165 133 279,30

Ce stock augmente de 3.9 M€ par rapport à fin 2024, essentiellement sur la provision relative au CET du personnel.



1.1.3.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement. Il n'y a donc

pas de mouvement constaté en 2024.

1.1.3.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 2 M€ fin 2024. Une reprise de provision à hauteur de 0.57 M€ a été effectuée concernant deux litiges liés au chantier de construction de l'Institut Cœur Poumon.

Une dotation de 0.33 M€ a été enregistrée pour un litige qui concerne la maîtrise d'œuvre du chantier de construction de l'institut Cœur Poumon.

Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (623 K€) et les litiges avec le personnel (454 K€). En 2024, une reprise de ces provisions a été effectuée pour un montant de 42 K€ sur les franchises d'assurance et de 55 K€ pour les litiges du personnel.

1.1.3.4.3 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 29.4 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2024 de 45 137 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, rapporté sur 208 jours, avec application d'un taux moyen de charges de 48,7%. Ce coût moyen individuel est multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel au 31 décembre 2024. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 92.3 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2024 de 277 981 jours.

En raison d'un changement de logiciel informatique de gestion des Ressources Humaines, les modalités de calcul de la provision CET pour le personnel non médical ont été changées pour 2024. L'approche utilisée au cours de l'année précédente, basée sur des compteurs horaires fiabilisés au 31/12/2024, est impossible à la date de la clôture des comptes. Par conséquent, la valorisation de la provision CET repose sur une méthode dite « statistique ».

Les jours CET PNM sont estimés sur la base des compteurs horaires du 31/12/2023, auxquels sont appliqués des évolutions basées sur les comportements des agents au cours de l'exercice 2023. Les évolutions réglementaires 2024 (notamment concernant la hausse du nombre de jours qu'il est possible d'épargner) sont également prises en compte.

La valorisation d'un jour de CET est calculée sur le coût moyen des agents ayant un compteur ouvert au 31/12/2023, actualisé des évolutions de paie connues sur l'année 2024, et avec l'identification du nombre de jours travaillés par profil d'agent (jour, nuit, alternant) puis application d'un taux moyen de charges de 50,3% pour un agent contractuel et 53.5 % pour un agent titulaire.

Ce coût moyen individuel « réel » est ensuite multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel estimé au 31 décembre 2024.

Les impacts sur le coût moyen 2024 sont :

- L'effet année pleine de la hausse du point d'indice de +5% au 1^{er} janvier 2024
- L'effet année pleine de la hausse du point d'indice de +1.5% au 01 juillet 2023

La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

1.1.3.4.4 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 s'élèvent à 3.4 M€ et couvrent principalement les éléments suivants :

- ✓ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 0.58 M€. Gérée en extinction, elle est apurée de 0,15 M€ en 2024.
La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.
- ✓ La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 2.2 M€, en hausse de 0.10 M€ par rapport à 2023. Depuis 2019, ce suivi est externalisé auprès de Pôle Emploi. Elle a été valorisée sur la base :
 - des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnifiables en 2024 ;
 - des départs enregistrés lors des trois dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.
- ✓ Le CHU de Lille a reçu notification, en août 2019, d'un redressement sur sa déclaration FIPHP réalisée en 2018 pour les personnels présents au sein de l'établissement au 1er janvier 2017. Le montant retenu par le FIPHP était de 885 K€, provisionnée par le CHU de Lille à hauteur de 500k€. En 2024, le TA de Lille a donné raison au FIPHP ; le CHU de Lille a interjeté en appel. La procédure en appel n'étant pas suspensive, le CHU a reçu en 2024 une facture d'un montant de 885 K€. Suite à la régularisation de cette facture nous avons procédé à une reprise sur la provision à hauteur de 500 K€

Un second contrôle au titre de la déclaration 2019 a été notifié au CHU pour 3 M€ courant 2021. Ce dernier après échanges a été revu après échanges à un montant maximal de 1 M€. Une procédure est en cours auprès du tribunal administratif concernant ce litige. Le solde de la provision, est de 0.5 M€ à la clôture de l'exercice 2024.

1.1.3.4.5 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2024.

1.1.3.4.6 DEPRECIATIONS DES CREANCES

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 36.16 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2024 en date du 11 février 2025.

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant.
- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 11.2 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre

établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs.
A noter qu'une partie de la créance SMUR a été annulée sur l'exercice pour un montant total de 0.56 M€.

- ✓ Une approche au cas par cas pour des dossiers particuliers pour lesquels nous avons une connaissance détaillée sur les possibilités de recouvrement des titres (contestation débiteur...)
- ✓ Les créances irrécouvrables 2024 (admissions en non valeurs) ont été intégrées comme chaque année jusque fin octobre inclus.

1.1.3.5 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

1.1.4.1 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1^{er} janvier 2024 selon l'arrêté du 18 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé. La principale évolution concerne l'harmonisation du plan de comptes CRPP et un plan de comptes commun à tous les CRPA.

1.1.4.2 CHANGEMENT DE METHODE

Un changement de modalité de calcul de la provision CET PNM a été opéré, comme indiqué en 1.1.3.4.3 - provision CET.

1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2024

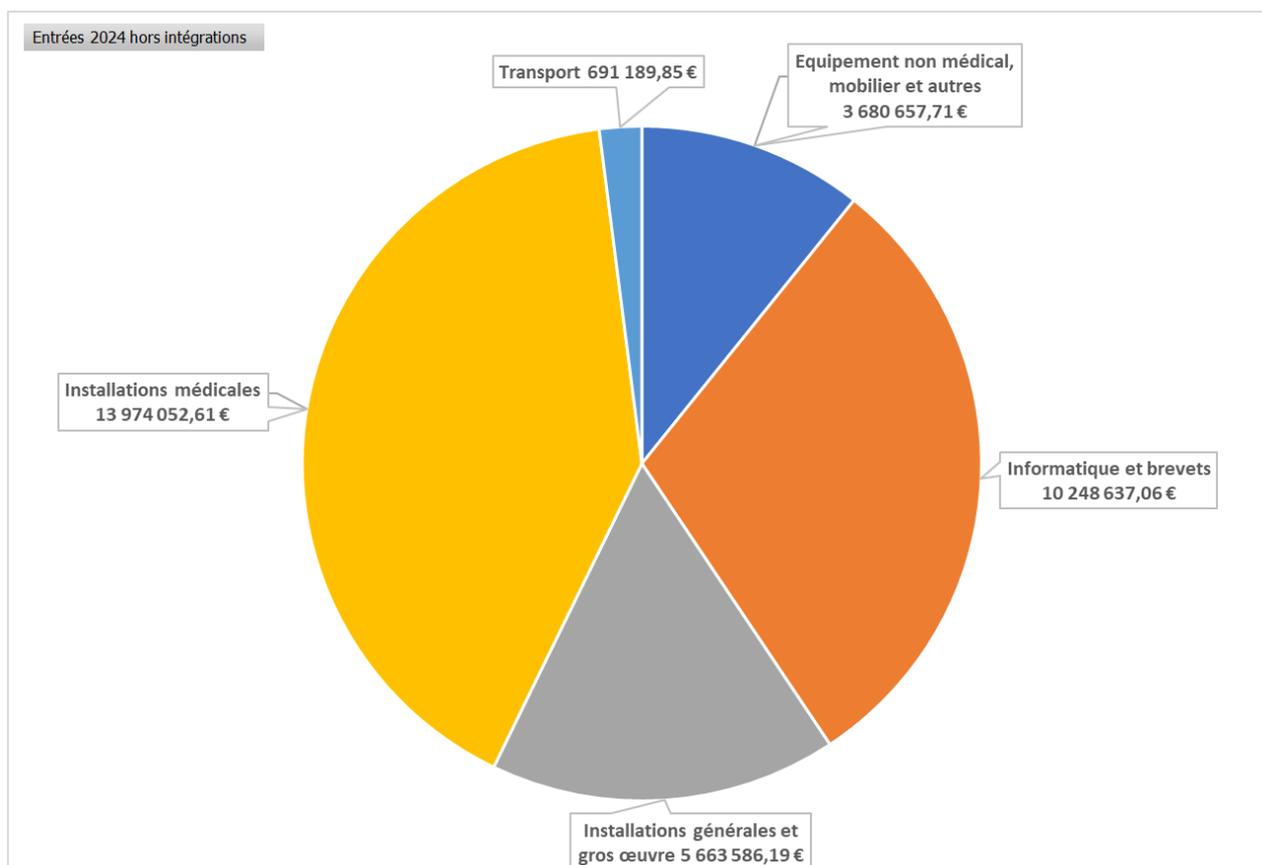
1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

Les corrections opérées sur l'exercice 2024 portent sur des modifications d'actif, amortissements et quote-part de subventions pour le bâtiment Oncolille, propriété commune avec l'Université de Lille (réajustement de la répartition par composants effectué en 2023 au bilan d'ouverture 2024, sans modification du montant total, suite aux informations communiquées en 2024 par l'Université de Lille).

1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

1.2.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

Les entrées d'immobilisations 2024, hors intégrations, s'élèvent à 34,25 M€, comprenant notamment 13.9 M€ d'installations médicales, 3.6 M€ d'équipements non médicaux, 10.2 M€ de logiciels, matériels informatiques et brevets ainsi que 5.6 M€ d'installations générales et de gros œuvre.



En ce qui concerne les mises en services liées à des projets d'investissements en cours, des intégrations ont été réalisées sur l'exercice 2024 pour 19,8 M€, avec principalement 5,8 M€ pour la réoccupation de Calmette, 4,1 M€ pour les ascenseurs Huriez, 2,5 pour le Tep Scan Salengro, 1,9 M€ pour le Groupe de froid CBP et 2,3 M€ pour le garage SMUR.

Les immobilisations en cours non encore amorties au bilan 2024 (hors avances sur immobilisations corporelles, 3,9M€) s'élèvent à 30,3 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Programme	Libellé	Total Général 31/12/2024
12	PTAH	87 468,29
5	Logiciels en cours	353 314,76
14	SILLAGE	64 627,70
17	WMS	1 033 019,98
7	Parkings Silo	765 567,47
15	Construction nouvelle pharmacie	1 701 569,50
22	Construction du logipôle	411 901,52
26	Réseau électrique Haute tension	16 153 103,07
27	Traitement d'air Salengro	50 589,03
29	Extension CCIAL	4 759 626,43
35	UMD	100 898,25
48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	1 013 623,50
53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	33 818,98
55	IRM7T Arianes React EU	308 788,13
00	Petits travaux en cours	2 713 898,67
57	Extension restructuration Salengro	702 597,74
12	Transport patients	49 352,50
Total comptes 23		30 303 765,54

Le réseau électrique Haute Tension représente 53 % du total.

Les livraisons à soi-même (production immobilisée) s'élèvent en 2024 à 2 M€, dont 1.010 M€ au titre de projets informatiques et 1.015 M€ concernant des travaux en cours sur différents projets.

1.2.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

Les sorties d'actif s'élèvent à un montant en valeur brute de 27.3 M€, pour une valeur nette comptable de 673 K€, largement couverte par le produit des ventes (2 M€) dont principalement :

- 17.6 M€, au titre des équipements médicaux
- 1.4 M€ au titre de la mise à jour de l'inventaire non médical ;
- 2.5 M€ au titre de l'inventaire des équipements informatiques ;
- 5.5 M€ au titre du « désinvestissement » sur les travaux réalisés dans différents bâtiments (constatation de l'usure des installations et agencements), dans le cadre d'une méthode de calcul constante depuis plusieurs années ;
- 123 K€ pour les sorties de véhicules de l'actif.

1.2.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES

1.2.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2024 de subventions d'investissement pour 12.7 M€, dont principalement :

- Aides Salengro : 4 M€
- ARIANES 1,8 M€
- Investissement du Quotidien 2,2 M€
- Pathologie Numérique 874 K€

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2024 s'élève à 7.6 M€ au regard des amortissements constatés en charges.

Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 55 M € à la clôture de l'exercice.

1.2.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le résultat 2024, toutes activités confondues, s'élève à - 27,16 M€, dont - 27,72 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire.

Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En excédent affectés à l'investissement pour la DNA ;
- Aux comptes report à nouveau excédentaire ou déficitaire pour les autres budgets annexes.

1.2.4 COOPERATIONS

Le détail des participations détenues par le CHU de Lille est repris dans l'annexe BI10. Les mouvements comptabilisés en 2024 sont les suivants :

- Le CHU a constaté la suppression de sa participation au GCS UNIHA suite au changement de structure juridique de ce dernier ; la participation du CHU de Lille à cette structure pour un montant de 1€ a fait l'objet d'un remboursement par le GCS.
- Le CHU a constaté la disparition de la valeur des bons de souscription autonomes acquis auprès de la société de droit privée France University Hospitals International (FUHI), pour 1 500€.
- A la suite de la réception par le CHU du reliquat des disponibilités du GCS HULA en décembre 2024, le CHU a constaté la disparition de sa participation à ce GCS qui a été dissous en 2021, pour 1 000€

1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES BI8 ET BI9)

La dette du CHU de Lille d'un montant de 521,9 M€ est composée au 31 décembre 2024 :

- de soixante huit emprunts pour un capital restant dû (CRD) de 519 M€ (comptes 163 et 164), répartis auprès de 14 prêteurs ;
- d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ (compte 167) destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole.

Trois nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant de 37M€ afin de financer les investissements de l'exercice 2024.

La répartition de la dette au 31 décembre 2024 (hors emprunt spécifique) est la suivante :

Prêteur	Capital Restant Dû au 31/12/2024	Dont Nouveaux emprunts	Annuité 2024 (en Capital uniquement)	Nombre d'emprunts	Pourcentage de l'encours
BANQUE POSTALE - SFIL	160 747 330 €	15 000 000 €	9 699 234 €	20	31%
CAISSE D'EPARGNE - CFF	69 952 913 €	12 000 000 €	5 005 183 €	11	13%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	66 085 178 €		2 922 890 €	7	13%
CREDIT AGRICOLE - CACIB	67 193 984 €		7 136 008 €	13	13%
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	59 000 000 €		4 500 000 €	3	11%
SOCIETE GENERALE	41 716 667 €		4 300 000 €	5	8%
EMISSION OBLIGATAIRE RIVAGE	21 325 000 €		1 100 000 €	3	4%
ARKEA	13 437 500 €		1 250 000 €	2	3%
EMISSION OBLIGATAIRE TP ICAP	10 000 000 €	10 000 000 €		1	2%
EMISSION OBLIGATAIRE GFI	6 000 000 €		400 000 €	1	1%
NEF	3 645 091 €		222 859 €	2	1%
TOTAL	519 103 663,00 EUR	37 000 000,00 EUR	36 536 174,56 EUR	68	

Le montant des intérêts courus non échus 2023 est de 2,71 M€.

Le taux moyen de la dette de l'année 2023 est de 2,74 % après retraitement des opérations de couverture (contre 2.71 % en 2023).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable (hors opérations d'échange de taux) est la suivante :

Classification Charte GISSLER	Type	Encours	% d'exposition
1A	Fixe	383 860 016 €	73,54%
1A	Variable	51 600 000 €	9,89%
1A	Livret A	77 954 525 €	14,94%
1B	Barrière	4 000 000 €	0,77%
1C	Annulable	4 537 500 €	0,87%
Ensemble des risques		521 952 041 €	100,00%

Il est à noter que l'année 2024 est marquée par le début de l'utilisation d'une possibilité contractuelle prévue par deux contrats d'emprunts. Cette possibilité, désignée sous le terme de « revolving », permet au Centre Hospitalier de Lille de rembourser temporairement (généralement sur une période de 5 jours) le montant d'un emprunt dont l'amortissement est déjà en cours, en contrepartie d'une réduction des intérêts appliqués sur la période concernée.

Comptablement, les multiples opérations de sortie et de rentrée du montant de ces deux emprunts (pour un montant cumulé de 18M€ environ) affectent les comptes de classe 16. C'est pourquoi le tableau de financement 2024 du CHU de Lille fait apparaître des titres et mandats sur la classe 16 de l'ordre de 205M€, qui incluent en réalité 37M€ de nouveaux emprunts (produit d'investissement) ; 37M€ de remboursement du capital d'emprunts (charge d'investissement) ; et 168M€ d'opération revolving (à la fois en produits et en charge d'investissement).

1.2.6 CREANCES ET DETTES

1.2.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture est le suivant :

	2023	2024	écart	variation
Stocks	30 963 977,88 €	28 283 505,47 €	-2 680 472,41 €	-9%
Hospitalisés et consultants	5 962 328,77 €	7 445 776,53 €	1 483 447,76 €	+25%
Caisse pivot	7 %169 114 105,12 €	157 289 471,55 €	-11 824 633,57 €	-7%
Autres tiers payants	43 018 541,64 €	40 388 846,72 €	-2 629 694,92 €	-6%
Créances irrécouvrables ANV	-5 165,87 €		5 165,87 €	-100%
Autres	3 428 503,49 €	2 921 060,11 €	-507 443,38 €	-15%
Créances diverses	80 691 137,83 €	81 448 502,17 €	757 364,34 €	+1%

Disponibilités	20 478 964,95 €	31 548 383,14 €	11 069 418,19 €	+54%
Charges constatées d'avance	2 221 110,18 €	1 622 424,53 €	-598 685,65 €	-27%
Dépenses à classer	461 649,95 €	41 957,58 €	-419 692,37 €	-91%
TOTAL Actif circulant	356 335 153,94 €	350 989 927,80 €	-5 345 226,14 €	-2%

L'actif circulant (stocks, créances, disponibilités) connaît une baisse de 2 % à la clôture de l'exercice 2024.

Le niveau des stocks est en baisse (-9%) .

Le compte « Hospitalisés et consultants » : Le solde de ce compte est en hausse en 2024 (+9 %).

- Les créances de plus de 1 000€ représentent 2,96% du nombre de titres pour 68,77% du montant total. Celles inférieures à 100€ représentent 80,66% du nombre de titres pour 9,06% du total en montant. La tendance à une augmentation des créances de faible montant se confirme.
- Les créances des années 2023 et antérieures représentent 66,7 % (12,66 M€ sur 18,09M€) des créances figurant au bilan 2024 de l'établissement. Une part significative de ces restes correspond à l'année 2019.

Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale (CPAM de Lille Douai) se décomposent comme suit :

- Une somme de 69M€ figure en solde du compte 41121 « Caisse pivot - Amiable » ;
- Au 21 mai, au titre de 2024, il ne reste que la créance dite « de l'article 58 » qui s'élève pour le CHU de Lille à un montant de 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de Lille Douai.

Une somme 95,27 M€ en solde au compte 4182 « Produits à recevoir - Caisse Pivot » et correspond principalement :

- à la tarification à l'activité de Décembre 2024
- à la valorisation des séjours à cheval
- et à diverses autres opérations (rémunération des internes, programmes hospitaliers de recherche clinique, médicaments, ATU, conventions internationales...) pour le solde restant

Le compte « Autres tiers payants » est en baisse de 6%.

Les créances auprès du régime général de Sécurité Sociale (compte 41131) sont en baisse de 8%.

Les créances auprès des mutuelles et compagnies d'assurances (compte 41151) poursuivent leur baisse (-8 %) en 2024.

Les créances diverses sont stables (+ 1 %).

Les impayés au titre des transports SMUR sont en cours d'apurement (ils représentent en clôture moins de 12M€),

Les produits à recevoir (compte 4687) constituent toujours une part significative de ces créances à la clôture 2024 (23 M€). Ce chiffre est en hausse de 10 % par rapport à 2023.

Il faut aussi noter au bilan du CHU une créance de TVA pour un montant d'environ 2 M€. Elle correspond à une régularisation de TVA déductible se rapportant à l'année 2017 pour laquelle une demande de remboursement a été formulée en Mai 2018. Cette créance est intégralement provisionnée. Un contentieux est en cours auprès de la justice administrative (Cours Administrative d'Appel).

1.2.6.2 DETTES (HORS DETTES FINANCIERES)

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2023	2024	écart	variation
Avance reçue	5 048 200,56 €	6 575 614,05 €	1 527 413,49 €	+30%
Dettes fournisseurs	113 384 949,72 €	109 393 845,30 €	-3 991 104,42 €	-4%
Dettes fiscales et sociales	90 672 458,34 €	90 113 341,11 €	-559 117,23 €	-1%
Dettes fournisseurs d'immobilisations	18 492 531,66 €	14 468 930,66 €	-4 023 601,00 €	-22%
Fonds déposés par les hébergés et les hospitalisés	43 498,19 €	44 890,68 €	1 392,49 €	+3%
Autres	3 960 751,69 €	3 958 100,28 €	-2 651,41 €	0%
Produits constatés d'avance	63 124 345,00 €	72 851 359,97 €	9 727 014,97 €	+15%
Recettes à classer	2 209 577,42 €	535 486,92 €	-1 674 090,50 €	-76%
TOTAL	296 936 312,58 €	297 941 568,97 €	1 005 256,39 €	0%

Les dettes autres que celles liées à l'emprunt sont stables.

Le poste « Dettes fournisseurs » est en légère baisse de 4 %. Celui des fournisseurs d'immobilisations est en baisse de 22 %. Les dettes auprès des fournisseurs d'immobilisation repartiront à la hausse au fur et à mesure de la réalisation des projets immobiliers du CHU.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » présente un solde de 90,67 M€ en baisse de 1% en 2024 après une hausse de 1,87 % en 2022, et 2,44 % en 2023.

Les produits constatés d'avances augmentent de 15% cette année, soit 9,7M€, concernant notamment les MIGAC (+6,8M€) et les subventions recherche (+2M€).

Le compte « Recettes à classer » est en forte baisse suite à un effet ponctuel à la hausse sur 2023, régularisé début 2024 (annulation et la réémission d'un nombre important de titres en fin d'année 2023 qui a généré un nombre important d'excédents de versement).

1.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2024

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à - 27,2 M€ et se dégrade de 3,5 M€ par rapport à 2023.

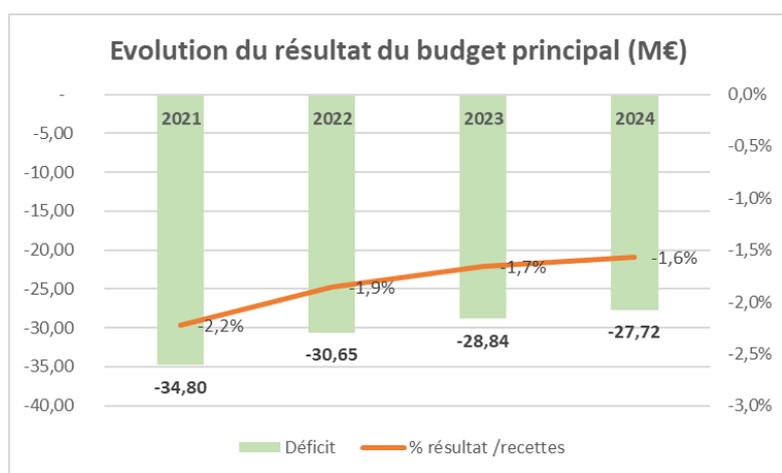
Cette évolution résulte à la fois d'un déficit moins élevé sur le budget principal (+1,1 M€) et sur l'USLD (+ 0,4 M€) et d'une évolution défavorable sur les budgets annexes (-5 M€). En effet, la dotation immobilière, le budget des écoles et le CSAPA enregistrent un excédent moins important qu'en 2023 (respectivement -3,9 M€, -0,5 M€ et -0,06 M€). Le déficit de l'EPHAD s'aggrave quant à lui, de 0,6 M€.

Budget	2023	2024	Variation
H - Activité principale	- 28 844 187,72	- 27 722 229,94	1 121 957,78
A - Dotation immobilière	5 027 947,96	1 167 529,94	- 3 860 418,02
B - USLD	- 590 204,07	- 175 321,46	414 882,61
C - Ecoles	580 287,19	86 719,35	- 493 567,84
E - EHPAD	- 39 570,02	- 659 667,89	- 620 097,87
P - CSAPA	198 406,72	138 264,52	- 60 142,20
G - GHT	- 0,00	0,00	0,00
Résultat	- 23 667 319,94	- 27 164 705,48	- 3 497 385,54

Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

1.3.1 RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

Depuis 2021, le déficit du budget principal se réduit et ce malgré un contexte financier peu favorable et une activité qui ne revient pas au niveau d'avant la crise sanitaire.



En effet, malgré des contraintes fortes et des évolutions dans les financements peu favorables (changement du taux de SMA, financement des mesures nationales RH via les tarifs des GHS), le résultat de 2024 s'améliore par rapport à 2023 d'1,1 M€. Cette évolution traduit d'importants gains budgétaires, sous l'effet notamment du PACTE (Programme d'Actions Transition Equilibre) comme en témoigne la faible

évolution des charges (+1,2 %). Pour la deuxième année consécutive, la dynamique impulsée par le PACTE se poursuit avec un bilan faisant état d'environ 15 M€ de gains, limitant ainsi les effets exogènes subis par le CHU de Lille.

En outre, le résultat de 2023 intégrait des aides obtenus en fin d'exercice composées des crédits de la sous-exécution de l'ONDAM pour 8 M€ ainsi qu'un soutien exceptionnel de 7,4 M€. En 2024, les aides obtenues en 2023 pour 15,4 M€ non pas été reconduites en 2024.

La formation du **résultat 2024 du budget H** se décompose comme suit :

Section	Rubrique			Variation
		2023	2024	
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 688 766 620,80	1 709 247 235,97	20 480 615,17
	Charges d'exploitation	- 1 705 675 624,09	- 1 726 872 136,51	- 21 196 512,42
Total Résultat d'exploitation		- 16 909 003,29	- 17 624 900,54	- 715 897,25
Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	15 608 810,48	18 954 073,26	3 345 262,78
	Charges exceptionnelles	- 13 623 366,07	- 14 678 590,21	- 1 055 224,14
Total Résultat exceptionnel		1 985 444,41	4 275 483,05	2 290 038,64
Résultat financier	Produits financiers	201 393,56	71 292,43	- 130 101,13
	Charges financières	- 14 122 022,40	- 14 444 104,88	- 322 082,48
Total Résultat financier		- 13 920 628,84	- 14 372 812,45	- 452 183,61
Résultat		- 28 844 187,72	- 27 722 229,94	1 121 957,78

L'amélioration du résultat (+1,1 M€) s'explique essentiellement par le résultat exceptionnel qui progresse de + 2,3 M€ mais qui est atténué par les résultats d'exploitation et financier en baisse respectivement de -0,7 M€ et -0,45 M€.

1.3.1.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de 20,5 M€, soit + 1,2 % :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2023	2024	Variation	%
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	64 021 725	65 905 922	1 884 197	2,9%
		Production vendue	44 620 863	47 581 490	2 960 627	6,6%
		Production immobilisée	2 186 806	2 026 021	- 160 785	-7,4%
		Produits de l'activité	1 337 887 633	1 345 515 725	7 628 092	0,6%
		Subventions d'exploitation et participa	18 967 866	19 904 443	936 578	4,9%
		FIR	37 587 525	43 376 529	5 789 004	15,4%
		Reprises sur provisions	151 712 591	152 988 089	1 275 499	0,8%
		Autres produits de gestion courante	31 781 613	31 949 016	167 403	0,5%
		Total Produits d'exploitation		1 688 766 621	1 709 247 236	20 480 615
		Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions	1 537 054 030	1 556 259 147	19 205 116	1,2%

La progression de +20,5 M€ se situe essentiellement sur les produits de l'activité avec une évolution de +7,6 M€ (soit +0,6%), les recettes du FIR avec +5,8 M€ (soit +15,4%) et sur la production vendue (+3 M€ soit +6,6%).

Hors reprises sur provisions, l'évolution s'élève à +19,2 M€. Retraité des Produits remboursables et AP AC (Accès Précoce et Accès Compassionnel), cette progression est ramenée à + 18,1 M€ (+1,3%).

L'analyse porte sur les produits de l'activité dans un premier temps (1.3.1.1.1) et sur les autres produits d'exploitation dans un second temps (1.3.1.1.2).

1.3.1.1.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 78,7 % des produits d'exploitation du CHU de Lille (86,5 % des recettes hors reprise sur provisions). Ils ne progressent que de +7,6 M€ entre 2023 et 2024 (soit +0,6 %).

Les recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie hors FIR : 1 233,8 M€ (Recettes de Titre 1) et les autres recettes de l'activité hospitalière : 111,7 M€ (Recettes de Titre 2).

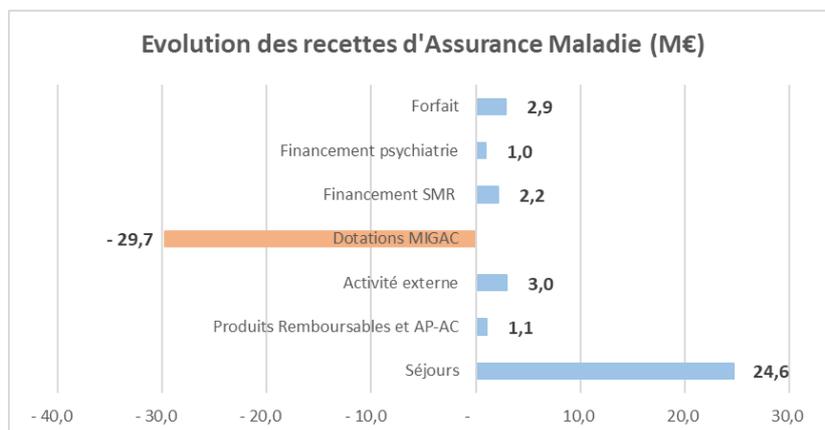
Produits d'activité	2023	2024	Ecart	%
Titre 1 - Recettes d'Assurance Maladie hors FIR	1 228 776 379	1 233 808 632	5 032 253	0,4%
Titre 2 - Autres recettes de l'activité hospitalière	109 111 254	111 707 093	2 595 839	2,4%
Total Produits d'activité hors FIR	1 337 887 633	1 345 515 725	7 628 092	0,6%

1.3.1.1.1.1 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

Une progression faible de +5 M€ (soit +0,4 %) au regard de l'évolution constatée entre 2023 et 2022 de +75,4 M€ et qui s'explique essentiellement par une diminution des financements MIGAC de près de 30 M€, en lien avec le changement de vecteur de financement de mesures RH nationales (intégrées aux tarifs GHS et non plus en MIGAC) Cette variation se décompose ainsi :

- une augmentation des recettes issues des séjours de +24,6 M€ (soit +4,4 %) avec une évolution de la SMA (sécurisation Modulée à l'activité) entre 2023 et 2024 (passage de 70/30 à 50/50)
- une hausse sur l'activité externe de 3 M€ (+4,2 %)
- une hausse des forfaits de + 2,9 M€ (+6,5 %)
- une progression du financement du SMR de +2,2 M€ (soit +8 %).
- une progression du financement de la psychiatrie de +1 M€ (soit +2 %)
- une progression des produits remboursables et AP- AC de +1,1 M€ (soit +0,6%)
- une baisse des dotations MIGAC de -29,7 M€ (soit -10,3 %).

Hors Produits pharmaceutiques remboursables en sus, l'évolution est de +4 M€, soit +0,4 %.



Recettes d'Assurance Maladie	2023	2024	Ecart	%
Séjours	559 587 326	584 236 478	24 649 152	4,4%
Transports (article 80)	2 573 534	2 486 461	- 87 073	-3,4%
Produits Remboursables et AP-AC	185 031 811	186 112 178	1 080 367	0,6%
Activité externe	71 208 825	74 223 789	3 014 964	4,2%
Dotations MIGAC	288 603 069	258 904 415	- 29 698 655	-10,3%
Financement SMR	27 282 780	29 462 148	2 179 368	8,0%
Financement PSY	48 803 376	49 792 101	988 725	2,0%
Forfait	44 560 229	47 463 363	2 903 134	6,5%
RAC détenus	1 125 429	1 127 700	2 271	0,2%
Total Produits d'activité imputés en titre 1	1 228 776 380	1 233 808 633	5 032 253	0,4%

➤ Les recettes de séjours progressent de +24,6 M€ :

La progression est due essentiellement à l'augmentation des tarifs au 1^{er} mars 2024 qui tient compte désormais du financement des mesures nationales RH auparavant financées par une recette en AC. L'année 2024 enregistre aussi une progression de + 8 519 séjours (+3,7 %) par rapport à 2023. Cette évolution est portée essentiellement par l'ambulatoire.

	Nombre de séjours MCO			
	2023	2024	Δ	%
Séances	60 362	62 237	+ 1 875	+ 3,1%
0 nuit	83 961	90 578	+ 6 617	+ 7,9%
1 nuit	26 145	27 062	+ 917	+ 3,5%
2 nuits et +	62 516	61 626	- 890	- 1,4%
Total	232 984	241 503	+ 8 519	+ 3,7%

La valorisation des séjours à cheval, estimée à 10 M€ en 2024 est stable par rapport à 2023 (soit -0,1 M€).

En 2023, la SMA (Sécurisation Modulée à l'Activité) est mise en place et se traduit par :

- Une base de sécurisation représentant 70 % de la garantie de financement 2022 (+ hausse des tarifs)

- Une part variable de 30 % liée à l'activité réelle valorisée.

En 2024, la SMA perdure mais la part sécurisée passe à 50% tandis que les 50 % restants dépendent des recettes réelles. Le changement de taux est budgétairement défavorable notamment au vu de l'activité qui ne revient pas au niveau d'avant crise.

- **Les recettes de produits remboursables et médicaments avec accès précoce ou compassionnel AP-AC (ex ATU) sont en hausse de +1.1 M€.**

L'évolution des recettes est liée à une augmentation sur les molécules facturables en SUS à hauteur de 4,6M€. Cette dernière est principalement portée par l'utilisation de médicaments et dispositifs innovants tels que Car-T Cells ou antinéoplasiques ainsi que des dispositifs médicaux tels que des valves TAVI et des implants cochléaires.

Les recettes des AP-AC, quant à elles, diminuent de -3,5 M€ impactées notamment par une évolution sur le Zolgensma à hauteur de -2 M€ (très faible effet volume mais coût unitaire de 2,2M€).

- **Les recettes d'activité externe progressent de +3 M€**

Les recettes d'activité externe tiennent compte à la fois, des recettes facturées dans le cadre de la FIDES et du RSF.

Les recettes des soins externes sont présentées en progression de **+3 M€** par rapport à 2023, principalement sur la partie FIDES en lien avec la dynamique d'activité du pôle imagerie liée au renouvellement ou à l'installation de nouveaux équipements lourds, et prévue dans les actions PACTE de l'établissement.

- **Les produits relatifs aux dotations MIGAC sont en diminution de -29,7 M€. Cette variation s'explique essentiellement par des aides obtenues en 2023 non reconduites en 2024 et par des mesures financées désormais via les tarifs et non plus en AC.**

La diminution des recettes MIGAC entre 2023 et 2024 s'explique principalement par :

- Le débasage de la compensation de la majoration de l'indemnité de sujétion de nuit pour les personnels non médicaux et pour les gardes des personnels médicaux, soit **-9,1 M€** désormais financé en partie par les tarifs et par la revalorisation des gardes en FIR ;
- Le débasage des crédits liés à la sous exécution de l'ONDAM soit **-8 M€** ;
- La non reconduction du soutien exceptionnel obtenu en phase 3 ter en 2023, soit **-7,4 M€** ;
- La non reconduction du financement des mesures Guérini pour le personnel non médical à hauteur de **-7,8 M€** correspondant à la prime pouvoir d'achat, la mesure « bas salaires », et les frais de transports (passage de 50 % à 75 %) ;
- Le débasage du financement de la revalorisation du point d'indice de +1,5 %, désormais financé par l'augmentation des tarifs soit **- 5,4 M€** ;
- La diminution des financements relatifs aux internes, étudiants et docteurs juniors de **-3,1 M€** dont :
 - o -3 M€ au titre de la prime d'autonomie des docteurs juniors ;
 - o -0,3 M€ au titre des gardes et astreinte des internes ;
 - o -0,5 M€ au titre des assistants spécialistes et consultants ;

- +0,5 M€ au titre de la rémunération des internes et étudiants ;
- +0,2 M€ au titre des maîtres de stages.
- La non reconduction de la compensation des test PCR soit **-1,1 M€**
- Le débasage du financement du soutien aux établissements pour les transports sanitaires hélicoptérés qui est désormais financé dans la dotation populationnelle des urgences soit **-0,64 M€** ;
- Le débasage de la compensation des effets revenus du modèle IFAQ soit **-0,5 M€** ;
- La non reconduction du financement HOP'EN pour **-0,4 M€** ;
- La non reconduction du financement relatif à la compensation de la baisse du B soit **-0,35 M€** ;
- L'accompagnement des établissements suite aux radiations de la liste en sus 2023 soit **-0,3 M€** ;
- La non-reconduction des financements relatifs aux Car-T Cells (intégrés aux tarifs) soit **-0,2 M€**
- Le débasage du financement relatif au registre Héliumur reversé au GIP santé numérique en 2024 soit **-0,15 M€** ;
- La non reconduction du financement au titre de la gestion des effets revenus pour les services d'Urgences Ex DG soit **-0,15 M€** ;
- Le financement de la mesure intéressement soit **+3,5 M€** ;
- Les financements de la recherche soit **+2,3 M€** ;
- La progression de la MERRI socle soit **+1,9 M€** dont une partie des crédits a été reversée aux établissements bénéficiaires au titre de l'entité fusionnée « G2RC » ;
- Les financements relatifs aux maladies rares soit **+1,7 M€** dont +0,6 M€ au titre des centres de référence, +0,9 € au titre des bases de données et de l'appui à l'expertise et +0,3 M€ au titre des filières afin de couvrir les charges constatées ;
- La progression du financement des actes dentaires et actes de biologie soit **+1,5 M€** ;
- Une progression du financement de la MIG SAMU soit **+1,1 M€** ;
- Le financement de la prime pouvoir d'achat des étudiants 3ème cycle **(+0,5 M€)**
- Le financement de l'amélioration des droits à retraite des HU par leur affiliation à l'IRCANTEC soit **+0,5 M€**
- La revalorisation des mesures Guérini des MIG MCO reconductibles soit **+0,4 M€** ;
- Le financement de la gestion des risques liées à des circonstances exceptionnelles soit **+0,3 M€**,
- Le financement du soutien à la démographie des professionnels de santé **(+0,2 M€)**,
- Le financement du recours exceptionnel soit **+0,2 M€**,
- Le financement d'une aide exceptionnelle pour l'USMP relatif à la surpopulation carcérale soit **+0,2 M€** ;
- Le financement du centre de ressources en psychogériatrie **(+0,15 M€)** reversé au G4.

➤ **Le financement SMR est en hausse de +2,1 M€ :**

Après une année de transition en 2023, la réforme du financement des soins médicaux et de réadaptation (SMR) est entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2024. Elle a entraîné la mise en œuvre du financement liée à l'activité. Outre la création du financement à l'activité, la réforme a généré d'autres compartiments qui rendent difficiles la comparaison par rapport à 2023. Tous compartiments

confondus, les recettes progressent de +2,1 M€.

Financement 2023 : 27,3 M€	Financement 2024 : 29,4 M€
Base Reconductible : 18,9 M€	Dotation populationnelle : 10,8 M€
Mesures reconductibles : 0,2 M€	Dotation pédiatrique : 0,06 M€
Mesures non reconductibles : 4,9 M€	Compensation dotation populationnelle : 1,4 M€
dont mesures SEGUR 2,2 M€ dont dégel point d'indice 1 M€ dont revalo. Point d'indice 0,2 M€ dont sujétions heures de nuit 0,2 M€ dont mesures Guerini 0,4 M€ dont revalo. Salariale 0,55 M€ dont Molécules Onéreuses 0,3 M€ dont transports 0,1 M€	Recettes d'activité : 13,8 M€
DMA : 2,1 M€	AC SMR Non Reconductible : 0,4 M€
MIG SSR : 0,3 M€	MIGAC SMR : 2,4 M€
AC SSR : 0,5 M€	Plateaux Techniques Spécialisés : 0,4 M€
FIDES SSR : 0,1 M€	IFAQ SMR : 0,2 M€

➤ **La dotation Psychiatrie est en hausse de +1 M€ :**

La progression de **+1 M€** est principalement liée aux éléments suivants :

- La revalorisation de la dotation populationnelle **+1 M€** dont +0,3 M€ au titre du solde croissance
- Les projets FIOP (PEP 48, PREDIPSY, DIGILENS, DEMHETER ...) soit **+0,6 M€** ;
- Le projet SAS – volet psychiatrie soit **+0,3 M€**.
- Le projet Numéro National Prévention du Suicide soit **+0,2 M€** ;
- La dotation file active soit **+0,2 M€** ;
- La dotation IFAQ PSY soit **+0,2 M€** ;
- La non reconduction du financement des mesures Guérini soit **-0,9 M€** (GIPA, mesure « bas salaires », prime pouvoir d'achat, transports) ;
- La non reconduction du financement des majorations de nuit pour le personnel non médical et le personnel médical soit **-0,5 M€** ;
- La baisse du financement des mesures SEGUR soit **-0,2 M€**.

Les forfaits sont en hausse de +2,9 M€ essentiellement sur la dotation populationnelle des urgences, le forfait greffes et par le financement en 2024 de l'effet prix au titre de l'héliSMUR. La variation est détaillée comme suit :

- La dotation populationnelle des urgences (+0,8 M€)
- La dotation populationnelle qualité des urgences (+0,1 M€)
- Le financement par l'ARS de l'effet inflation sur les transports hélicoptérés (+0,65 M€)
- La progression du forfait greffes (+0,9 M€)
- La progression du forfait « prélèvements d'organes » (+0,04 M€)
- Le forfait Maladies Rénales Chroniques (+0,04 M€)
- L'IFAQ (+0,33 M€).

1.3.1.1.1.2 RECETTES DE TITRE 2

Produits d'activité	2023	2024	Ecart	%
Tickets modérateurs	48 607 492	50 012 766	1 405 274	2,9%
Forfait journalier	10 621 066	10 481 985	- 139 081	-1,3%
facturation de la biologie extérieure	36 077 140	37 702 509	1 625 369	4,5%
Soins et actes externes	11 054 280	11 271 788	217 508	2,0%
Sous traitance, autres pôles	2 751 275	2 238 044	- 513 231	-18,7%
Total titre 2 - autres recettes de l'activité hospitalière	109 111 254	111 707 093	2 595 839	2,4%

Les recettes d'activité hospitalière non prises en charge par l'assurance maladie sont en progression de +2,6 M€ entre 2023 et 2024 (soit +2,4%). Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- Les tickets modérateurs sont en progression de +1,4 M€, principalement en raison de la hausse des tickets modérateurs des patients français de +1,3 M€ portée par la dynamique d'activité en hospitalisation.
- Les recettes de forfaits journaliers sont quasi-stables (-0,1 M€).
- Les soins et actes externes sont constatés en écart de +0,2 M€ en lien avec la dynamique d'activité sur les consultations et actes externes.
- Les recettes des laboratoires extérieurs sont en progression de +1,6 M€ par rapport à 2023 compte tenu de la hausse d'activité de biologie pour des établissements extérieurs, notamment celle des actes de génétique.
- Les recettes de sous-traitance sont en diminution de -0,5 M€, principalement sur le poste des prestations inter-établissements qui avait connu une forte dynamique à la hausse en 2023.

1.3.1.1.2 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation représentent 363,7 M€ en 2024, en progression de +12,8 M€ par rapport à 2023.

Rubrique	Détail rubrique	2023	2024	Variation	%
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	64 021 725	65 905 922	1 884 197	2,9%
	Production vendue	44 620 863	47 581 490	2 960 627	6,6%
	Production immobilisée	2 186 806	2 026 021	- 160 785	-7,4%
	Subventions d'exploitation et participatio	18 967 866	19 904 443	936 578	4,9%
	FIR	37 587 525	43 376 529	5 789 004	15,4%
	Reprises sur provisions	151 712 591	152 988 089	1 275 499	0,8%
	Autres produits de gestion courante	31 781 613	31 949 016	167 403	0,5%
Total Produits d'exploitation		350 878 988	363 731 511	12 852 523	3,7%
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		199 166 397	210 743 421	11 577 024	5,8%

Après neutralisation des reprises sur provisions, la progression s'élève à +11,6 M€ (soit +5,8 %). Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Les ventes de marchandises sont en hausse de +1,9 M€** dont +1,1 M€ sur les rétrocessions de médicaments, +0,2 M€ sur l'UNAD et +0,5 M€ sur les ventes extérieures de la pharmacie (ventes des poches de chimiothérapie).
- **Les recettes de production vendue augmentent de +3 M€.** Cet écart porte principalement sur :
 - Les remboursements des mises à disposition de personnel (+1,5 M€) essentiellement sur le personnel médical (dont 0,9 M€ pour les internes).
 - Les produits des services exploités dans l'intérêt du personnel avec +0,4 M€ (crèches, repas, ...)
 - Les recettes de chambres particulières (+0,2 M€) expliquées par la bonne dynamique d'activité ainsi que par l'effet en année pleine d'une action PACTE d'optimisation de la facturation en HDJ qui avait été conduite en fin d'année 2023.
 - Les recettes des parkings (+0,15 M€) en raison de la hausse des tarifs.
- **Le Fonds d'Intervention Régional est en augmentation de + 5,8 M€.** Cette variation correspond essentiellement au :
 - Financement relatif à la permanence des soins **(+4,1 M€)** correspondant à l'arrêté ministériel du 22 décembre 2023 fixant la revalorisation de 50 % des gardes des médecins ;
 - Les financements ponctuels en lien avec les charges constatées **(+0,7 M€)** (dispositifs prudentiels JO, coupe du monde rugby etc., ...)
 - La revalorisation du point d'indice sur les financements FIR **(+0,4 M€)**
 - Le financement du déploiement de la plateforme numérique pour la prise en charge des symptômes coronariens aigus selon les charges constatées **(+0,4 M€)**
 - Les financements relatifs au CRATB **(+0,3 M€)**
 - Le financement du séquençage haut débit en lien avec les charges constatées **(+0,2 M€)**
 - Le financement relatif au PASS **(+0,2 M€)** ;
 - Le financement des structures disciplinaires **(+0,2 M€)** ;
 - Le centre régional de dépistage néonatal **(+0,14 M€)** ;
 - La non reconduction du financement de l'afflux de patients en pédiatrie **(-0,4 M€)** ;
 - Les carences ambulancières **(-0,4 M€)** en lien avec les charges constatées ;
 - Le financement des activités de télémédecine **(-0,2 M€)**.
- **Les subventions d'exploitation et participations (hors FIR) sont en hausse de +0,9 M€** dont +0,7M€ pour le projet ARIANE et +0,2 M€ en provenance des fonds de dotation.
- **Les reprises sur provisions augmentent de +1,3 M€,** La variation est expliquée par les reprises sur les provisions suivantes :
 - Pour le CET, soit +1,9 M€ (+0,8 M€ sur le PM et +1,1 M€ sur le PNM)
 - Les créances irrécouvrables +0,15 M€.

- Les provisions pour charges -1,3 M€ avec une hausse pour le litige FIPHFP de 0,5 M€ et une baisse pour :
 - le contentieux avec la CPAM (-1,65 M€),
 - la contribution passif SANTEXEL (-0,1 M€)
 - la CNRACL (-0,05 M€)
 - Les provisions pour risques +0,5 M€, notamment sur les litiges fournisseurs.
- **Les autres produits de gestion courante sont en progression de +0,2 M€.** Cette variation s'explique par :
- Les remboursements de frais dans le cadre de la recherche (brevets, essais cliniques, ...) en augmentation de +1,2 M€
 - Les recettes pour le traitement du linge du Centre Hospitalier d'Armentières (+0,5 M€)
 - Une hausse des recettes de remboursement « ANFH » de +0,3 M€
 - Une hausse des recettes de l'activité libérale de +0,1M€
 - Une baisse des recettes sur les GCS de -0,7 M€ dont -0,6 M€ sur le GCS Alliance Cancer, -0,25 M€ sur le GCS Seclin (non régularisation du PAR 2023 pour le 4ème trimestre qui a donc été reconduit sur le chapitre 77) et +0,15 M€ sur le GCS HU Artois.
 - Une baisse de -1,25 M€ sur les remboursements de fluides (baisse du coefficient moyen en 2024, impact de la régularisation du CO2).

1.3.1.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en hausse de + 21,2 M€, soit une progression faible de +1,2 %, en comparaison de l'évolution entre 2023 et 2022 qui était alors de +91,5 M€ (soit +5,7 %).

Rubrique	Détail rubrique	2023	2024	Variation	%
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	409 026 736	405 693 164	- 3 333 572	-0,8%
	Variation de stocks	- 604 694	2 680 472	3 285 166	-543,3%
	Achats non stockés de matières et fournitures	30 692 842	24 521 818	- 6 171 024	-20,1%
	Services extérieurs et autres	79 164 053	84 198 640	5 034 587	6,4%
	Impôts et taxes sur rémunérations	89 001 592	90 686 017	1 684 424	1,9%
	Autres impôts et taxes	120 058	141 600	21 542	17,9%
	Rémunérations et autres charges de personnel	630 116 320	643 247 077	13 130 757	2,1%
	Charges sociales	226 817 368	232 344 587	5 527 219	2,4%
	Dotations aux amortissements	57 776 696	55 747 167	- 2 029 529	-3,5%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	35 043 110	35 359 571	316 461	0,9%
	Dotations aux provisions	117 192 708	119 553 136	2 360 428	2,0%
	Autres charges de gestion courante	31 328 834	32 698 888	1 370 054	4,4%
Total Charges d'exploitation		1 705 675 624	1 726 872 137	21 196 513	1,2%
Total charges d'exploitation hors dotations aux provisions		1 553 439 806	1 571 959 430	18 519 624	1,2%

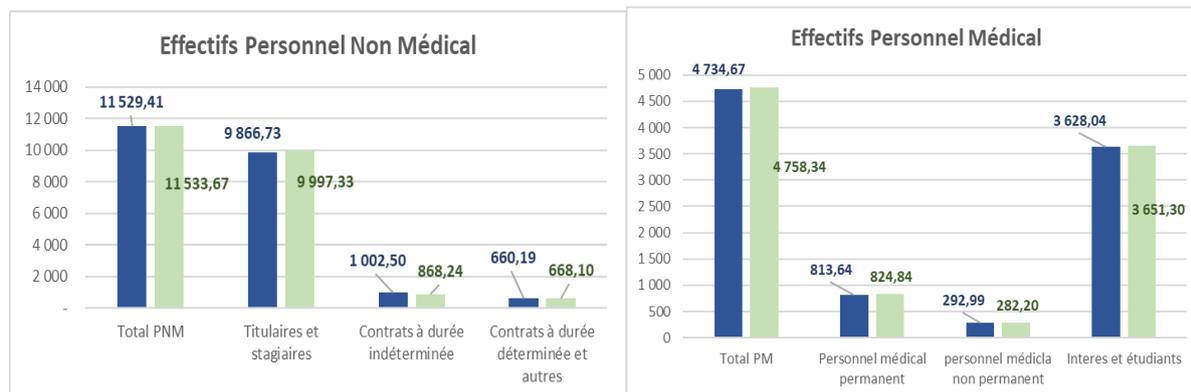
Hors dotations aux provisions, l'évolution est ramenée à +18,5 M€. Cette faible évolution notamment sur les charges de personnel souligne les efforts de gestion qui ont été réalisés au cours de l'année 2024.

Comme pour les produits d'exploitation, en retraitant les charges liées aux produits remboursables et AP-AC, l'évolution passe à +18,4 M€ et reste donc quasi identique car les dépenses de produits remboursables et AP- AC n'évoluent que +0,15 M€ en 2024.

1.3.1.2.1 CHARGES DE PERSONNEL (TITRE 1)

Une progression de +2,2 % des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre 2023 et 2024 soit +20,8 M€ dont +3,9 M€ pour le personnel médical et +16,9 M€ pour le personnel non médical, expliquée principalement par l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 %, l'attribution de 5 points, l'indemnité dimanche et jours fériés, l'extension en année pleine des mesures catégorielles (rehaussement des « bas salaires », relèvement de l'indice minimum de traitement, frais de transports) ainsi que par les nouvelles modalités de financement relatives aux indemnités de nuit.

Les effectifs moyens rémunérés sont en hausse par rapport à 2023, soit +27,93 ETP qui se décompose en +4,26 ETP sur le personnel non médical et +23,67 ETP sur le personnel médical (dont +23,27 sur les internes et étudiants). En retraitant les effectifs juniors sur le personnel médical, l'évolution globale est de + 4,66 ETP.



Rubrique	2023	2024	Ecart	%
Services extérieurs et autres (mises à disposition)	4 826 468	5 313 086	486 618	10,1%
Impôts et taxes sur rémunérations	89 001 592	90 686 017	1 684 424	1,9%
Rémunérations et autres charges de personnel	630 116 320	643 247 077	13 130 757	2,1%
Charges sociales	226 817 368	232 344 587	5 527 219	2,4%
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires	950 761 748	971 590 766	20 829 018	2,2%
Dégel du point d'indice au 1er juillet 2023 de +1,5 %	6 037 325	11 878 885	5 841 560	
Attribution de 5 pts d'indice au 01 janvier 2024		5 522 853	5 522 853	
Prime de 100 € pour les ARM		73 046	73 046	
Indemnité dimanche et jours fériés au 1er janvier 2024 (+ 20 %)		1 640 792	1 640 792	
Indemnité de nuit au 1er janvier 2024 - nouvelles modalités (+25 %)		2 748 437	2 748 437	
Mesures Guerini (prime pouvoir d'achat, revalorisation du traitement indiciaire, mesures bas salaires, GIPA, CET, frais de transports)	6 650 798	3 347 320	- 3 303 478	
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires hors mesures salariales nationales	910 527 353	918 833 161	8 305 808	0,9%

Retraités des mesures nationales, l'évolution est ramenée à +8,3 M€, soit +0,9 %.

L'évolution des charges de personnel de + 20,8 M€ est expliquée principalement par les éléments suivants :

- Sur le personnel non médical (+16,9 M€) par :
 - ✓ Le financement des nouvelles mesures catégorielles au 1er janvier 2024 soit +7,2 M€ :
 - Attribution de 5 points d'indice, soit +5,5 M€
 - L'indemnité dimanche et jours fériés, soit +1,6 M€

- La prime pour les ARM passant de 120 à 220 € brut soit +0,07 M€,
 - ✓ L'impact du GVT **(+4,6 M€)** correspondant à +7,7 M€ pour les avancements d'échelons et de grades et -3,1 M€ au titre de l'effet « noria » lié aux départs en retraite
 - ✓ L'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % soit **+4,1 M€**
 - ✓ Les créations de postes principalement liées aux projets des pôles inscrits au PACTE ainsi que pour la continuité du projet SAS Urgences soit **+3,6 M€**
 - ✓ Les autres indemnités et primes en lien avec l'augmentation du point d'indice **(+2,2 M€)**
 - ✓ Les nouvelles modalités de financements des indemnités de nuit soit **+2,7 M€** ;
 - ✓ Les mesures Guérini **(-4 M€)**, écart résultant d'une part de la non reconduction de la prime pouvoir d'achat et de la GIPA et d'autre part, de l'extension en année pleine du relèvement de l'indice indiciaire minimal de traitement, de la mesure « bas salaires », ainsi que de l'augmentation de la prise en charge des frais de transports ;
 - ✓ La prime de service **(+0,9 M€)** liée à l'impact de la hausse du point d'indice
 - ✓ L'évolution des charges de prestations de sécurité liée au plan Vigipirate attentat soit **+0,35 M€** ;
 - ✓ Les actions de maîtrises dans le cadre du PACTE, pour **-4,4 M€**, avec notamment une diminution des heures supplémentaires, la poursuite de la mise en œuvre de mesures pour favoriser l'adéquation des ressources à l'activité, la mise en place d'organisations innovantes, ...
 - ✓ Le paiement du CET soit **-0,3 M€**.
- **Sur le personnel médical (+3,9 M€) par :**
- ✓ L'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 % soit **+ 1,8 M€** ;
 - ✓ L'impact du GVT **(+1,6 M€)** lié essentiellement à un effet volume ainsi qu'à un effet prix pour la cotisation Ircantec
 - ✓ Le paiement de la prime pouvoir d'achat aux internes **(+0,75 M€)**
 - ✓ Les gardes et astreintes soit **+0,7 M€** ;
 - ✓ Les créations de poste liées aux projets des pôles dans le cadre du PACTE **+0,5 M€**
 - ✓ L'allocation année recherche **(+0,45 M€)**
 - ✓ L'indemnité de congés non pris des internes **(+0,15 M€)**,
 - ✓ Le paiement du CET **(-0,6 M€)**,
 - ✓ Les assistants CHU et ambulatoires **(-0,4 M€)**
 - ✓ Les autres indemnités et primes **(-0,4 M€)**
 - ✓ L'abondement retraite HU **(-0,3 M€)** qui a disparu à compter du 1^{er} septembre 2024 au profit de la cotisation Ircantec (passage du taux de 10 à 20 %) intégrée dans le GVT,
 - ✓ Le temps additionnel soit **-0,3 M€**
 - ✓ Les internes et étudiants **(-0,1 M€)**.

1.3.1.2.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Rubrique	2023	2024	Ecart	%
Achats stockés autres approvisionnements	409 026 736	405 693 164	- 3 333 572	-0,8%
Achats stockés autres approvisionnements titre 2	395 715 971	394 417 961	- 1 298 010	-0,3%
Achats stockés autres approvisionnements titre 3	15 433 339	15 957 120	523 781	3,4%
Recettes correspondantes aux rabais, remises sur achats d'approvisionnements	2 122 575	4 681 918	2 559 343	120,6%
Variation de stocks	- 604 694	2 680 472	3 285 166	-543,3%
Variation de stocks produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	- 781 559	2 746 951	3 528 511	330,3%
stock initial	28 516 980	29 298 539	781 559	2,7%
stock final	29 298 539	26 551 587	- 2 746 952	-9,4%
Variation de stocks achats stockés titre 3	176 865	- 66 479	- 243 344	-137,6%
stock initial	1 842 305	1 665 439	- 176 865	-9,6%
stock final	1 665 439	1 731 918	66 479	4,0%
Achats non stockés de matières et fournitures	30 692 842	24 521 818	- 6 171 024	-20,1%
Achats non stockés titre 2	1 545 215	2 070 836	525 621	34,0%
Achats non stockés titre 3	29 147 628	22 450 982	- 6 696 645	-23,0%
	439 114 884	432 895 454	- 6 219 430	-1,42%

- Les achats stockés et autres approvisionnements :

Les achats stockés diminuent de 3,3 M€ entre 2023 et 2024 avec notamment une baisse sur les achats stockés de médicaments et dispositifs médicaux de -1,3 M€, et une progression des recettes correspondant aux rabais, remises de 2,5 M€.

Cette variation se décompose en :

- Une baisse de 1,3 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (titre 2)
- ✓ Les dépenses liées aux produits non remboursables sont en baisse de 1,7 M€.
 - o Cet écart s'explique par :
 - Une évolution à la baisse de la variation de stocks ;
 - Contrebalancée par une augmentation des dépenses sur les produits de contrastes en radiologie ou sur certains dispositifs médicaux dont les cœurs artificiels sur le bloc chirurgie cardio vasculaire.
- ✓ Les produits remboursables sur liste en sus évoluent de + 6,2 M€.
 - o Cette hausse se concentre principalement sur des produits très coûteux, comme les antinéoplasiques, les Car-T Cells, les implants cochléaires etc...
- ✓ Les dépenses de spécialités pharmaceutiques avec accès précoce et compassionnel (ex ATU) diminuent (-6 M€)
 - o La diminution des consommations d'AP-AC s'explique notamment par :
 - Une diminution de consommation du *Zolgensma* (-2M€)

- Une baisse de consommation des Car-T Cells sur le versant AP-AC (-6,8M€). Une bascule est opérée au niveau des molécules facturables en sus.
- Une augmentation de la consommation de *Tepezza* (+1,9M€)
- Une augmentation de consommation de PSMA utilisé lors de détection du cancer de la prostate (+1M€)
- A noter que le rôle de recours et d'expertise expose tout particulièrement le CHU avec l'arrivée de nouveaux traitement coûteux.

✓ **Les dépenses de rétrocessions et ventes extérieures augmentent par rapport à l'année 2023 (+ 0,5 M€).**

o Nous pouvons noter :

- Une augmentation de dépenses sur la rétrocession (+0,8 M€) notamment due aux poches de nutrition parentérale (BAXTER) puisque le CHU dispose d'une activité importante de NPAD.
- Associée à une diminution des dépenses sur les ventes extérieures (-0,2 M€).

- Une hausse de +0,5 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3 :

L'augmentation des achats stockés à caractère hôtelier et général s'explique essentiellement par :

- Une augmentation de +0,4 M€ sur les denrées alimentaires et le petit matériel de restauration. Cette hausse est essentiellement due à la poursuite de l'inflation sur les produits alimentaires.
- Une augmentation de +0,32 M€ sur les fournitures hôtelières notamment sur la désinfection et les sacs à déchets (effet prix et volume).
- Une diminution de - 0,2 M€ sur les fournitures de bureau et les consommable informatiques.

- Une hausse de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de +2,5 M€.

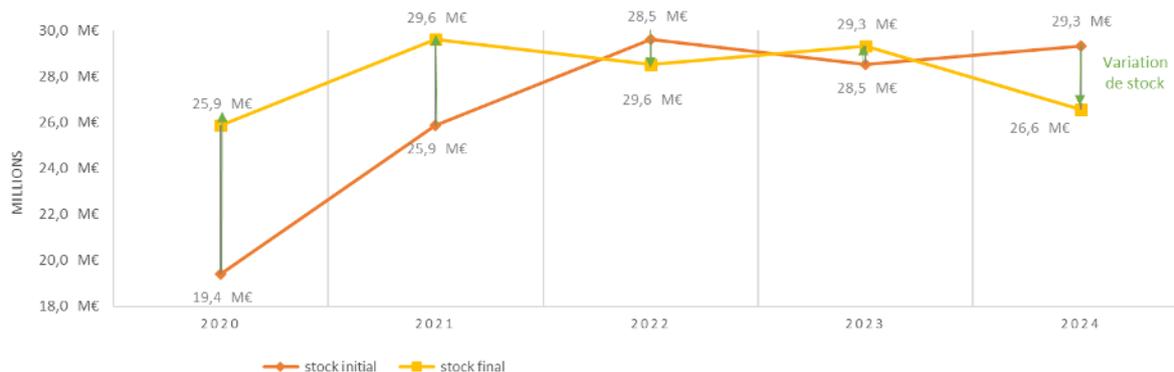
Cette dernière s'explique notamment par le travail mené sur la thématique des « achats pour compte » (facturation des surcoûts d'approvisionnement en cas de pénurie d'un fournisseur) pour +0,8M€, ainsi que celui mené autour des remises de fin d'année.

➤ **La variation de stocks**

La variation de stock diminue de 3,3 M€ entre 2023 et 2024 passant de -0,6 M€ à +2,7 M€

Sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, l'écart de 3,5 M€ s'explique par un stockage en 2023 de 0,8 M€ contre un déstockage de 2,7 M€ en 2024.

VARIATION DE STOCKS PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DISPOSITIFS MÉDICAUX



Sur les achats stockés de titre 3, l'écart de 0,24 M€ s'explique par un déstockage de 0,17 M€ en 2023 contre un stockage en 2024 de 0,07 M€.

➤ Les achats non stockés

Les achats non stockés diminuent de **- 6,2 M€**. Cette variation est liée d'une part, à une hausse de +0,5 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, à une diminution de -6,7 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

Les achats non stockés comptabilisés en titre 2 sont en évolution de +0,5 M€ essentiellement sur les fournitures de laboratoires sur devis (+0,23 M€), ainsi que sur le petit matériel et outillage médical de la recherche (+ 0,31 M€).

L'écart de -6,7 M€ sur les achats non stockés comptabilisés en titre 3 se situent essentiellement sur l'électricité (- 5,3 M€) et sur la thermique (-1,5 M€). Ces diminutions sont justifiées toutes deux par une baisse des prix. On note notamment une diminution des prix de l'ordre de 20 % sur l'électricité. A l'inverse, l'eau est en progression de +0,2 M€ avec des prix en hausse suite à un nouveau marché.

1.3.1.2.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

Rubrique	2023	2024	Ecart	%
Services extérieurs et autres	79 164 053	84 198 640	5 034 587	6,4%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 1	4 826 468	5 313 086	486 618	10,1%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 2	25 843 540	27 451 026	1 607 486	6,2%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 3	48 494 045	51 434 529	2 940 483	6,1%
Services extérieurs et autres (hors charges de titre 1)	74 337 586	78 885 554	4 547 969	6,1%

Les services extérieurs comptabilisés en titre 1 correspondent aux mises à disposition. Ces derniers sont repris dans le paragraphe sur les charges de personnel.

Les services extérieurs et autres augmentent de + 4,5 M€ (soit +6,1%) entre 2023 et 2024 avec d'une part une augmentation des charges médicales de + 1,6 M€ (+6,2 %) et d'autre part une augmentation de + 2,9 M€ (+6,1 %) sur les charges à caractère hôtelier et général.

Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical » (+1,6 M€), la progression se décline de la manière suivante :

- Les locations sont en hausse de +1,57 M€. Cette dernière est essentiellement due aux projets tels que les IRM du CIAL. Nous pouvons également noter des effets volumes sur des équipements liés aux robots chirurgicaux.
- L'entretien et les maintenances sont en progression de +0,6 M€ notamment sur le laboratoire et l'imagerie. Cette augmentation s'explique par :
 - o des sorties de garanties augmentant les coûts de maintenance ;
 - o des rachats suite à des fins de Location avec Option d'Achats ;
- Les charges de sous-traitance médicale sont en baisse de -0,6 M€ expliquées essentiellement par :
 - o Les analyses de biologie sous traitées (-0,4 M€) dues à une ré-internalisation de certaines activités telles que l'oncogénétique, l'anatomopathologie.
 - o Les dépenses d'analyses et de prestations dans le cadre des greffes médullaires et autres thérapies cellulaires (-0,3 M€).

Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général », l'augmentation de +2,9 M€ se situe essentiellement sur :

- Les locations informatiques (+0,75 M€) avec l'effet en année pleine du déploiement des terminaux multimédia et l'augmentation des licences Microsoft (effet prix et volume).
- Une hausse de la téléphonie +0,65 M€ avec un effet volume lié au numéro national du 3114.
- L'entretien et la réparation des équipements (maintenances préventives et curatives) pour +0,5 M€.
- Une hausse des autres prestations de services de +0,37 M€ notamment sur la recherche
- Une hausse des cotisations d'assurances : +0,18 M€ sur la responsabilité civile et +0,08 M€ sur les assurances des véhicules
- Les frais de missions +0,14 M€
- Une augmentation de +0,13 M€ sur les remboursements de frais de transport des personnels (passage de la prise en charge de 50% à 75%).
- Une progression des maintenances informatiques pour 0,1 M€
- Les transports médicalisés hélicoptère avec une variation de +0,1 M€ (effet prix)
- Une diminution des transports médicalisés par sapeurs-pompiers -0,44 M€ dû à un effet volume.

1.3.1.2.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante progressent de +1,4 M€ par rapport à 2023. Cette variation s'explique essentiellement par :

- Une hausse des quote-part des GCS de +0,9 M€ portée essentiellement par le GCS MS ressources autismes nouvellement créé en 2024
- Une progression de la contribution aux GHT pour +0,3 M€.

1.3.1.2.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2024 au titre du budget principal est de 57.3 M€, en diminution de 2.3 M€ par rapport à l'exercice 2023.

Montants en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation en M€
Montant investi	70,54	74,7	60,5	59,45	43,35	51,7	8,35
Base complémentaire amortissable							
Investissements courants de l'année	30,91	35,7	33,2	42,26	34,09	34,25	0,16
Comptes programmes amortissables	20,6	7,4	59,5	9,21	8,84	19,83	10,99
Total mises en service N	51,51	43,1	92,7	51,47	42,93	54,08	11,15
Dotation aux amortissements	59,41	60,16	62,1	60,04	59,43	57,3	-2,13
Dont budget principal	57,75	58,52	60,45	58,37	57,77	55,7	-2,07
Evolution dotation aux amortissements	-0,98	0,75	1,93	-2,08	-0,6	-2,07	-1,47
Stock comptes programme	26,66	54,71	22	29,1	34,5	30,3	7,1

La base complémentaire amortissable en 2024 de 51,47 M€ se décompose comme suit :

- ✓ Les entrées d'immobilisations « courantes » 2024, hors intégrations, s'élèvent à 34,25 M€, contre 34,1 M€ en 2023 ;
- ✓ Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 19.83 M€, dont 5,8 M€ pour les travaux de réaménagement du bâtiment Calmette ; 4,1M€ pour les travaux sur les ascenseurs de Huriez ; et 9,9 M€ pour diverses opérations parmi lesquelles les travaux d'installation d'un TEP SCAN sur le bâtiment Salengro (2,6M€) ; le chantier pour le garage du SMUR (2,3M€) ; ou encore le changement de groupe froid du Centre de biologie et pathologie (1,9M€).

1.3.1.2.6 IMPACT DES PROVISIONS

Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations sur l'exercice 2024 a un effet défavorable sur le résultat d'exploitation du budget H de 1,9 M€ :

Rubrique	2023	2024
Reprises sur provisions	151 875 444	152 988 089
Dotations aux provisions pour actif circulant	35 043 110	35 359 571
Dotations aux provisions	117 192 708	119 553 136
Impact sur le résultat	- 360 374	- 1 924 618

La décomposition du différentiel dotations /reprises pour 1,9 M€ au titre de l'exercice 2024 est déclinée comme suit par sous rubriques :

Nature de la provision	DOTATION 2024	REPRISE 2024	différentiel
Provision pour créances irrécouvrables	35 359 571	35 043 110	316 461
CET PNM - budget H	89 671 606	88 128 653	1 542 953
CET PM - budget H	29 381 162	28 546 995	834 167
ARE	108 503		108 503
CNRACL		153 964	- 153 964
Franchises d'assurance		42 154	- 42 154
Litiges avec le personnel	54 386	55 899	- 1 513
Litiges fournisseurs	337 479	517 314	- 179 835
Contentieux FIPHFP		500 000	- 500 000
Total général	154 912 707	152 988 089	1 924 618

1.3.1.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel progresse de +2,3 M€ entre 2024 et 2023 et se porte à 4,3 M€ à fin 2024 :

Section	Détail rubrique	2023	2024	Variation
☐ Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur exercice courant	790 817,34	705 924,67	- 84 892,67
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	7 832 995,68	10 367 434,54	2 534 438,86
	Produits exceptionnels sur op. en capital	6 984 997,46	7 880 714,05	895 716,59
	Total Produits exceptionnels	15 608 810,48	18 954 073,26	3 345 262,78
☐ Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur exercice courant	- 554 176,27	- 949 981,84	- 395 805,57
	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	- 12 574 963,22	- 13 054 949,70	- 479 986,48
	Charges exceptionnelles sur op. en capital	- 494 226,58	- 673 658,67	- 179 432,09
	Total Charges exceptionnelles	- 13 623 366,07	- 14 678 590,21	- 1 055 224,14
Résultat		1 985 444,41	4 275 483,05	2 290 038,64

- ✓ Les charges exceptionnelles progressent de +1 M€ dont :
 - +0,4 M€ sur les charges exceptionnelles sur exercice courant qui s'explique principalement par le paiement d'un contentieux T2A en 2023 pour 0,5 M€ et le paiement du contentieux FIPHFP pour 0,9 M€ en 2024
 - + 0,48 M€ sur les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs composés de +0,7 M€ sur les charges sur exercices antérieurs de -0,22 M€ sur les annulations-rémissions.
 - -0,18 M€ sur les valeurs nettes comptables de cession.
- ✓ Les produits exceptionnels sont en progression de +3,3 M€ soit :
 - +2,6 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices antérieurs, dont +0,74 M€ sur le LAMDA (médicaments et DMI), +0,72 M€ sur les rémissions de titres, +1,3 M€ sur les produits sur exercices antérieurs (recherche et ressources humaines médicales) et -0,22 M€ sur les mandats annulés sur exercices antérieurs.
 - +0,9 M€ sur les produits exceptionnels sur opérations en capital dont +0,6 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement et +0,3 M€ sur les cessions d'éléments d'actifs.

1.3.1.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se dégrade de 450k€ en 2024 :

Section	Rubrique			Variation
		2023	2024	
Résultat financier	Produits financiers	201 393,56	71 292,43	- 130 101,13
	Charges financières	- 14 122 022,40	- 14 444 104,88	- 322 082,48
Total Résultat financier		- 13 920 628,84	- 14 372 812,45	- 452 183,61

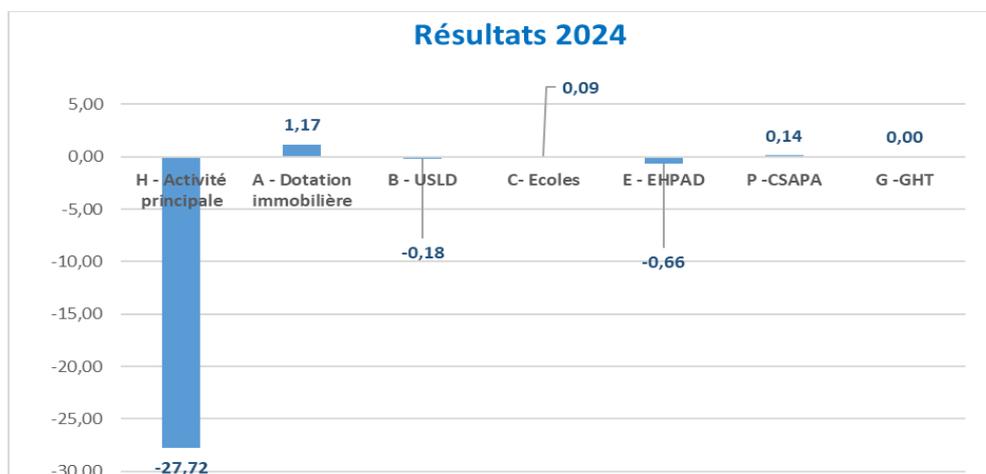
Les frais financiers associés aux lignes de trésorerie sont en nette diminution (-743k€, en incluant les intérêts des billets de trésorerie), sous l'effet d'un moindre niveau de tirage grâce à une amélioration des besoins en trésorerie.

En revanche, les frais financiers associés aux emprunts de long terme connaissent une hausse de 891k€, malgré des efforts de maîtrise (utilisation d'options revolving intégrées aux contrats, ayant permis une baisse des dépenses de 71k€). Les produits financiers associés aux emprunts de long terme diminuent de 130k€. Cette évolution s'explique par un effet ICNE négatif (+0,3M€ par rapport à 2023) et l'effet année pleine de la hausse du stock d'emprunts en 2023.

1.3.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué par les excédents constatés sur la **gestion immobilière du domaine privé (+ 1,2 M€ à fin 2024)**, sur le **budget des écoles (+0,09 M€)** et sur le **CSAPA (+0,14 M€)**.

Les budgets annexes USLD et EHPAD demeurent déficitaires mais avec un déficit qui s'améliore de 0,4 M€ sur l'USLD par rapport à 2023. A l'inverse, le résultat de l'EHPAD se dégrade de 0,6 M€.



- Le budget USLD affiche un résultat à -0,2 M€ contre - 0,59 M€ en 2023. L'activité est quasi stable,

soit -0,52 % par rapport à 2023. L'amélioration du résultat s'explique essentiellement par la baisse des dépenses de personnel (-0,24 M€) en lien avec la baisse des effectifs et sur les dépenses d'exploitation courante et à caractère médical (-0,15 M€).

- **Le budget EHPAD affiche un résultat à -0,66 M€ en 2024 contre -0,04 M€ en 2023.** Le résultat se dégrade en raison du débasage opéré sur la dotation de soins pour 0,773 M€ au titre des capacités non installées.
- **Le résultat réalisé au titre du CSAPA en 2024 est de + 0,14 M€, contre + 0,2 M€ en 2023.** Cette évolution est essentiellement liée à une augmentation des charges de personnel.
- **Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à + 0,09 M€ en 2024, contre + 0,58 M€ en 2023.** Cette variation est principalement due à une diminution de la subvention anticipée, à une diminution des effectifs des étudiants et un impact défavorable des provisions CET,
- **L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2024 est de +1,2 M€ (34 % des recettes).** Les locations se sont élevées à 2,4 M€ (71% des recettes).
- **Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Hôpitaux Publics Grand Lille présente un résultat à l'équilibre en 2024.** Il intègre les charges de personnel et les dépenses de fonctionnement des fonctions mutualisées pour les dix établissements du GHT.

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire issue de la pandémie de Covid-19 a fortement impacté les établissements de santé à la fois sur leur activité et à la fois sur le plan financier et ce, depuis 2020. Dans ce contexte, les mesures gouvernementales notamment le mécanisme de garantie financière ont été prorogées jusqu'à l'exercice 2022. En 2023, ce dispositif a été remplacé par une Sécurisation modulée à l'activité (SMA), qui comprend une part de garantie, et une part de tarification à l'activité. En 2024, la SMA a été prolongé tout en faisant l'objet d'ajustements pour renforcer la part de la tarification à l'activité. En 2025, la SMA a été supprimé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

L'année 2025 est également marquée par la poursuite des réformes de financement. Les nouveaux compartiments du financement MCO ont été créé au 1^{er} janvier 2025. La réforme des soins critiques, prévue en 2025, devrait voir son application repoussée. D'autres réformes sont à l'étude, notamment la radiothérapie, la prise en compte de la qualité des soins, la dialyse, les actes de biologie hors nomenclature, ou encore l'HAD.

En parallèle, le contexte politique national fin 2024 a généré un report du vote de la Loi de Financement pour la Sécurité Sociale pour 2025, et donc de l'ONDAM, finalement approuvé début mars. Le calendrier de l'ensemble de la campagne budgétaire et tarifaire des établissements de santé risque de s'en trouver décalé.

Les perturbations économiques mondiales, perceptibles dès la fin 2021 et largement aggravées depuis la guerre en Ukraine, impactent le CHU comme les autres opérateurs économiques. Les taux d'intérêt financier, notamment, se sont maintenus à des niveaux élevés malgré une baisse en fin d'année, en lien avec le maintien d'incertitudes géostratégiques et avec une nouvelle dégradation de la note de la France par l'agence de notation Moody's en décembre 2024.

1.5 PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2025

L'année 2024 a été marquée par une reprise partielle d'activité, notamment sous l'effet du programme d'action PACTE, ainsi qu'un important niveau de maîtrise des charges. La poursuite de cette dynamique est attendue sur 2025, notamment pour compenser la perte de recettes liée à la fin du dispositif de SMA.